

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURASSON
SEANCE DU 11 AVRIL 2025
N° 20250411-02

Nombres de Membres
En exercice : 11
Nombres de présents : 7
Date de convocation : 04/04/2025

Le onze avril deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le quatre avril 2025 s'est réunie sous la présidence de Madame Céline GINIEIS.

Sont présents : ALINGRIN Brigitte, CAMBON Nicolas, CULIE Francis, DELAIR Julie, GRACIA Julian, GINIEIS Céline, GOLIEZ Xavier

Représentés : GUIRAUD Monique par ALINGRIN Brigitte
SEBE Claude par GRACIA Julian
TARU Laurie par CULIE Francis

Excusés : -

Absents : CABANES Nadège

Secrétaire de séance : ALINGRIN Brigitte

Objet : Approbation du compte financier unique 2024 – Budget principal

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Mme. le maire s'étant retirée, sous la présidence du 2^{ème} Adjoint, Francis CULIE;

Le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2024 de la commune qui s'établit ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	229 020,00	327 666,00	556 686,00
	Recettes réalisées (1)	B	128 029,16	366 001,75	494 030,91
	Restes à réaliser	C	79 643,79	0,00	79 643,79
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	698 276,21	361 587,53	1 059 863,74
	Dépenses réalisées (1)	E	310 369,04	237 021,70	547 390,74
	Restes à réaliser	F	81 641,10	0,00	81 641,10
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-182 339,88	128 980,05	-53 359,83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	758 865,54	649 489,52	1 408 355,06
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	576 525,66	778 469,57	1 354 995,23
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 997,31	0,00	-1 997,31
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	574 528,35	778 469,57	1 352 997,92

Ces résultats étant repris au budget de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024 :

APPROUVE à l'unanimité le compte financier unique 2024 de la commune.

Ainsi fait et délibéré ce jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Céline GINIEIS

